

Règlement du tirage au sort « Panel Loisirs et Culture »

Article 1: Objet du tirage au sort

Le tirage au sort sera effectué une seule fois par mois après le 15 du mois et de manière indéfinie.

L'objet du tirage au sort sera 10 000 Korus partagés entre 1 000 membres de la manière suivante :

100 Korus pour 10 membres

50 Korus pour 10 membres

30 Korus pour 30 membres

20 Korus pour 50 membres

15 Korus pour 100 membres

10 Korus pour 100 membres

8 Korus pour 200 membres

5 Korus pour 500 membres

Le tirage au sort sera réalisé par la société Soluciones Netquest de Investigación S.L.U. selon les conditions générales établies dans le règlement présent.

Les résultats gagnants du tirage au sort seront publiés tous les mois sur le site

<https://help.nicequest.com/hc/fr/articles/360011946100>

Article 2: Participants

Pourra participer au tirage au sort tout membre de Nicequest qui respecte les conditions suivantes :

- a) Sa participation active au projet Panel Loisirs & Culture avec un minimum d'une déclaration d'achats au sein de la plateforme PLC le mois précédent au tirage au sort.
- b) Ne pas être l'un des gagnants au tirage au sort du mois précédent.
- c) Sa participation active du mois précédent ne doit pas être considérée frauduleuse par l'entité organisatrice.

Ne pourront pas participer aux tirages au sort les employés de la société Soluciones Netquest de Investigación S.L.U. ni leur famille directe, si c'était le cas, ils ne seraient pas inclus dans les listes ou bases de données des participants.

Article 3 : Personnalité et inaccessibilité du prix

Le prix est personnel et incessible. Il ne peut être échangé contre sa valeur en espèces.

Article 4 : Fonctionnement du tirage au sort

- a) Les gagnants seront choisis aléatoirement, par tirage au sort selon le système du site web www.randompicker.com, société externe à Nicequest et sans connection de dépendance avec celle-ci, conformément à la procédure prévue par Soluciones Netquest de Investigación S.L. à l'Acte notarié du 25 novembre 2015 du notaire de la ville de Barcelone Sr. José Alberto Marín Sánchez, document avec le numéro 2598 de son protocole.

b) Une fois les gagnants définis, Nicequest les contactera par email pour leur remettre les Korus gagnés.

c) Les gagnants du tirage au sort seront publiés tous les mois sur le site <https://help.nicequest.com/hc/fr/articles/360011946100>, avec prénom et nom afin d'avoir une majeure transparence du tirage au sort et pour garantir le convenable agissement de Nicequest, accepté précédemment par les participants au tirage au sort et comme condition obligatoire pour participer.

Article 5 : Loi applicable et juridiction

Les règlements du tirage sont soumis à la compétence des tribunaux de Barcelone (Espagne) pour la résolution des litiges découlant de l'interprétation et/ou de la conformité du règlement du tirage au sort, renonçant à toute autre juridiction applicable.

Article 6 : Autres considérations

Nicequest se réserve le droit de modifier les conditions du tirage au sort à n'importe quel moment, et même de l'annuler ou de le laisser sans effet. Nicequest s'engage à communiquer les bases modifiées par un email électronique à tous les participants.

Article 7 : Acceptation

La participation de ce tirage au sort suppose l'acceptation au préalable et inconditionnelle des bases établies par la société Soluciones Netquest de Investigación S.L.U.

Article 8 : Exclusions

Soluciones Netquest de Investigación S.L.U. n'est pas responsable des données erronées ou fausses qui peuvent être fournies par les participants et n'accordera aucun prix des tirages au sort s'il est impossible de contacter le gagnant et les finalistes en raison de l'inexactitude ou de l'absence des données.

Article 9 : Données personnelles

Soluciones Netquest de Investigación S.L.U. garantit, dans les conditions établies par la loi organique 15/1999 du 13 décembre ainsi que le Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles 2016/679 (RGPD), qu'il traitera les données personnelles de manière confidentielle et uniquement aux fins prévues réglementées. Soluciones Netquest de Investigación S.L.U. garantit également que le serveur ou le matériel informatique sur lequel ces données sont stockées dispose des mesures de sécurité nécessaires pour empêcher l'accès à des tiers non autorisés. Par conséquent, dans le but d'atteindre les objectifs décrits ci-dessus, les données personnelles pourront être transférées à des associés situés dans d'autres pays. Ces transferts internationaux ne seront effectués qu'avec des sociétés garantissant un niveau de sécurité adéquat. Si l'un des participants souhaite exercer les droits relatifs à ses données personnelles, il peut le faire en envoyant un e-mail à privacy@netquest.com.

À Barcelone, le 18 avril du 2018 Soluciones Netquest de Investigación S.L.U.